

Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

DEBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 11 JUIN 2012

Québec, le 28 mai 2012 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Denis Bergeron qui est secondé par le commissaire François Lafond, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré* par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C. L'audience publique aura lieu à compter du **11 juin 2012 à 19 h** et se tiendra à la **salle Les Chutes du Château Mont-Saint-Anne, situé au 500, boulevard du Beau-Pré à Beaupré**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 4 juillet 2012, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 10 octobre 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque La Plume d'Oie, 11 298, rue de La Salle, Beaupré.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Boralex inc. et Beupré Éole S.E.N.C. projette implanter un parc éolien d'une puissance de 69 MW déployée par 30 éoliennes Enercon E-82 de 2,3 MW chacune. Entièrement localisé sur des terres privées de la Seigneurie de Beupré, le projet se trouve ainsi sur le territoire non organisé (TNO) du Lac-Jacques Cartier de la MRC de la Côte-de-Beupré.

En plus des 30 éoliennes, le projet prévoit des chemins d'accès, un réseau collecteur (électrique) majoritairement souterrain et un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV-315 kV situé dans le secteur des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré 2 et 3. Ce poste adapterait le courant à une ligne de raccordement électrique de 315 kV qui serait construite par Hydro-Québec, mais qui ne fait pas partie du présent projet. Le coût du projet serait de 195 M\$ et la mise en service est prévue pour décembre 2014.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eol-beaupre-4@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beupré*.

Source : Marie-Claude Tanguay
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535
eol-beaupre-4@bape.gouv.qc.ca